



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1611

Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Lyon Roller Métropole pour l'organisation de la 17ème édition du "Lugdunum Roller Contest" les 14 et 15 mai 2022 -  
Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animation

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 31 MARS 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAUT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1611 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A  
L'ASSOCIATION LYON ROLLER METROPOLE POUR  
L'ORGANISATION DE LA 17EME EDITION DU  
"LUGDUNUM ROLLER CONTEST" LES 14 ET 15 MAI 2022  
- APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE  
(DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

L'association Lyon Roller Métropole, dont le siège social est situé 13 rue Jean Zay à Lyon 9<sup>e</sup>, organise la 17<sup>e</sup> édition du « Lugdunum Roller Contest », les samedi 14 et dimanche 15 mai 2022, place Bellecour à Lyon 2<sup>e</sup>.

Cette édition sera la première organisée par Lyon Roller Métropole, cet évènement était géré auparavant par l'association Générations Roller.

L'association Lyon Roller Métropole a pour objet d'organiser, de développer, d'animer, d'enseigner et de promouvoir une ou plusieurs des disciplines sportives de la Fédération française roller sports.

En raison du contexte sanitaire, les éditions 2020 et 2021 du « Lugdunum Roller Contest » ont été annulées. La dernière édition s'est déroulée en 2019 et elle a réuni 850 participants.

Cette année, l'évènement sera organisé autour de trois axes :

- Initiations au roller et au skateboard, encadrées par des moniteurs diplômés, avec prêt de matériel ;
- Démonstrations, dans une aire dédiée, de tous les sports rollers (Artistique, Hockey, Slalom, Danse, Derby) ;
- Compétitions : le samedi après-midi se déroulera une manche Coupe de France de SkateCross incluant toutes les catégories (jeunes et seniors), et le dimanche auront lieu des courses jeunes, une course loisir (1h), un semi-marathon, un marathon codifié Coupe de France, une compétition World Skate Série pour le SkateCross. Cela représente plus de 500 compétiteurs sur le week-end.

L'association souhaite s'inscrire cette année dans une démarche plus éco-responsable à long terme. Cette année, certaines actions seront mises en place : l'encadrement sera fait par des motos électriques, il n'y aura pas de ravitaillement boisson pour limiter l'utilisation du plastique (chaque participant devra se munir de sa gourde personnelle), une attention particulière sera apportée à la gestion et au tri des déchets.

Pour cette 17<sup>e</sup> édition, les principaux objectifs de l'association sont :

- d'organiser une compétition de qualité et de haut niveau ;
- de promouvoir cette discipline auprès du public lyonnais ;
- d'attirer le plus grand nombre de spectateurs ;

- de participer au développement de la pratique du roller et d'autres activités de glisse urbaine ;
- de rendre cet évènement unique en France et contribuer au rayonnement de la Ville de Lyon.

Pour la dernière édition en 2019, l'association Générations Roller alors organisatrice de l'évènement, a reçu une subvention de 10 000 euros de la Ville de Lyon par délibération n° 2019/4665 du Conseil municipal du 20 mai 2019.

Cette année, l'association Lyon Roller Métropole sollicite une subvention de 10 000 euros allouée à la manifestation, dont le budget prévisionnel s'élève à 47 200 euros.

Par ailleurs, l'association Lyon Roller Métropole bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 13 500 euros, votée au Conseil municipal du 27 janvier 2022, par la délibération n° 2022/1470.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et à la contribution de cet évènement au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 10 000 euros à l'association Lyon Roller Métropole.

Si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de COVID-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de celui-ci.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque le montant des subventions qui lui sont allouées dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération n° 2019/4665 du Conseil municipal du 25 mars 2019;

Vu la délibération n° 2022/1470 du Conseil municipal du 27 janvier 2022 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 10 000 euros est allouée à l'association Lyon Roller Métropole pour l'organisation de la 17<sup>ème</sup> édition du « Lugdunum Roller Contest », les 14 et 15 mai 2022.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Roller Métropole, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET